

DISPOSITIFS & FINANCEMENT

ARE - Allocation d'aide au Retour à l'Emploi

DÉFINITION

L'Allocation d'aide au Retour à l'Emploi (ARE) est l'allocation chômage versée par France Travail aux demandeurs d'emploi indemnisés. Elle peut être maintenue pendant une formation (devient AREF) ou utilisée comme capital pour créer une entreprise (ARCE).

L'ARE est calculée sur la base de tes 24 derniers mois de salariat (parfois 36 si tu as 53 ans+). Durée maximale d'indemnisation : 18 mois (24 mois pour les 53-54 ans, 27 mois pour les 55+).

Pendant une reconversion, plusieurs options :

- Maintien en formation : l'ARE devient AREF (cf. fiche AREF), même montant, mêmes conditions, sans obligation de recherche d'emploi active.
- Capitalisation : si tu crées une entreprise, tu peux opter pour l'ARCE (45 % de tes droits restants versés en 2 fois) au lieu du maintien mensuel.
- Cumul partiel : possible avec un revenu d'activité réduite (auto-entreprise débutante par exemple).

À savoir : la réforme 2023 a durci les règles. La durée d'indemnisation est réduite de 25 % par rapport à 2022. Anticipe ton calendrier de reconversion en conséquence.

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion aux côtés de France Travail à Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/are

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF